

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 septembre, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAUFFOUR, Maire.

Etaient présents: Jean-Claude CHAUFFOUR, Brigitte ROUX, Joël MAURY, Alain PRADEAU, Nathalie ROBERT, Olivier JAYOUT, Patricia BATTUT, Josette ROULET

Absents :

Monsieur Christian MANEUF a donné procuration à Monsieur Jean-Claude CHAUFFOUR
Monsieur David MARTI a donné procuration à Madame Patricia BATTUT
Monsieur Yves REYROLLE
Madame Isabelle RENAUDIE
Madame Florence BORDE
Monsieur Christophe LAVAUD

Madame Patricia BATTUT a été nommée secrétaire.

95/2024 MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BOURG _ MARCHE : CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, la commune a lancé une consultation des entreprises pour les travaux de mise en conformité du système d'assainissement du bourg inscrits au schéma directeur assainissement communal

Il rappelle que le montant estimatif du projet s'élevait à 977 000 € HT dont 838 200 € HT de travaux. La consultation

Le marché comporte deux lots :

- *Lot n°1 : Canalisations et branchements ;*
- *Lot n°2 : Pompage et traitements*

Trois offres ont été remises pour le lot n°1

- SAS LASCAUX TP : 409 782,50 € HT
- SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE : 415 586,50 € HT porté à 411 430,64 € HT après négociation
- Groupement EHTP / NGE : 398 420,65 € HT porté à 397 220,65 € HT après négociation.

Trois offres ont été remises pour le lot n°2

- MIANE ET VINATIER : 505 364,00,00 € HT dont 7 057,00 € HT pour la PSE (Démontage et évacuation des ouvrages de l'ancienne STEP), porté à 499 364,00 € HT après négociation
- SAS LASCAUX TP : 421 995,90 € HT dont 3 000,00 € HT pour la PSE, porté à 364 578,90 € HT après négociation
- SAS ETS GERY ET CIE : 362 537,00 € HT dont 4 265,00 € HT pour la PSE, porté à 354 982,00 € HT après négociation.

Sur la base des conclusions du rapport d'analyse des offres du bureau d'études SOCAMA, le maire propose de retenir :

- L'offre de la SAS LASCAUX TP pour le lot n°1
- L'offre de la SAS LASCAUX TP pour le lot n°2, incluant la PSE

Le montant de l'opération actualisé sur la base des offres retenues est ramené de 977 000 € HT à 908 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Municipal :

- **Décide** de retenir, pour le lot n°1, l'offre de la SAS LASCAUX TP, pour un montant total de 409 782,50 € HT ;
- **Décide** de retenir, pour le lot n°2, l'offre de la SAS LASCAUX TP, y compris PSE pour un montant total de 364 578,90 € HT ;
- **Autorise** le maire à signer le marché ;

96/2024 AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire faire part de son souhait de relancer le projet et propose de réunir la commission travaux avec la présence de Monsieur Dayre de Corrèze Ingénierie afin d'étudier les différentes options de subventions et de revoir les volontés de l'équipe municipale.

97/2024 LOCATION 15 BIS PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire nous fait part de la demande de Monsieur Yaël REYROLLE, pour reprendre le logement 15 Bis Place de la Mairie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir accepter la candidature de Monsieur Yaël REYROLLE et l'autoriser à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la candidature de Monsieur Yaël REYROLLE et décide de lui louer l'appartement communal sis 15 bis place de la Mairie à SALON LA TOUR à compter du 1^{er} OCTOBRE 2024.
- Rappelle que le loyer est fixé mensuellement à la somme de 234.81 €, payable à la trésorerie d'UZERCHE et révisable au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers de l'INSEE de l'année en cours et qu'une caution d'un montant d'un mois de loyer a été demandée.
- Autorise son maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

98/2024 BULLETIN MUNICIPAL 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire l'organisation de l'année passée pour la création du Bulletin Municipal. Il propose de demander un article à chaque commission du conseil Municipal ainsi qu'aux présidents.es d'association. La mise en page sera faite par Les Imprimeurs Corrèziens.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition et charge son Maire de coordonné ce dossier

99/2024 ORGANISATION DE L'INAUGURATION DU 14 SEPTEMBRE

Monsieur le Maire propose le déroulé d'inauguration suivant :

10h visite des locaux de la mairie puis de l'atelier municipal puis du multisport et du parcours de santé

11h30 salle polyvalente : discours de Monsieur le Maire Jean-Claude CHAUFFOUR, de Monsieur le Président du Conseil Départemental Pascal COSTE, Monsieur le Sénateur Claude NOUGEIN, Monsieur le Préfet Etienne DESPLANQUES

12h15 à 14h verre de l'amitié

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition et charge son Maire de coordonner ce dossier

100/2024 DEVIS TERRASSEMENT POLYGONE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'entreprise Nicolas LAVAUD pour la réalisation des tranchées de réseaux (télécom, eau), le raccordement des eaux pluviales ainsi de le terrassement, empièchement et finition des logements Polygone sis impasse de la Bouchotte
Montant : 30 774.45€ HT soit 36 929.34€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

101/2024 DEVIS ASSAINISSEMENT POLYGONE

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'entreprise Nicolas LAVAUD pour la mise en place du poste de relevage et le raccordement des eaux usées des logements Polygone sis impasse de la Bouchotte

Montant : 6 136€ HT soit 7 363.20€TTC

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce devis et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

102/2024 TARIF CANTINE SCOLAIRE COLLEGE

Monsieur le Maire fait part de l'impossibilité de faire bénéficier de la tarification sociale de la cantine aux collégiens. Il propose que le tarif de 2.40€ par repas soit appliqué aux collégiens à partir de la rentrée 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition et charge son Maire de signer toutes pièces relatives à ce dossier

103/2024 RECRUTEMENTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la surveillance des élèves sur la pause méridienne sera assurée par Madame Océane HEVE.

Le Maire fait également part au Conseil Municipal que Madame Karine BERTHAUD a également été recrutée pour assurer l'entretien des locaux de la Mairie et de l'école ainsi que le remplacement ponctuel de Madame Céline BRAUGE (cuisinière) en cas d'absence. Monsieur le Maire et Madame BATTUT ayant considéré que Madame BERTHAUD correspondait tout à fait aux objectifs de recrutement.

104/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 8 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615221 AU COMPTE 231-262

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 504,52 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 504,52 €	
D 023 : Virement section investissement		2 504,52 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 504,52 €
D 231-262 : Amélioration cantine		2 504,52 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 504,52 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 504,52 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 504,52 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour les travaux de pose de panneaux acoustiques de l'entreprise BCP pour l'amélioration de la cantine. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615221 au compte 231-262.

105/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 9 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615231 AU COMPTE 2188-263

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	5 146,27 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 146,27 €	
D 023 : Virement section investissement		5 146,27 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		5 146,27 €
D 2188-263 : Zone 30 bourg		5 146,27 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		5 146,27 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5 146,27 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		5 146,27 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour payer en investissement l'entreprise Alec collectivités pour la zone 30 dans le bourg. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615231 au compte 2188-263.

106/2024 VOIRIE 2024 DEVIS COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'une réfection supplémentaire nécessaire aux travaux de voirie au Bois Lafont.

Le devis supplémentaire s'élève à 2 511.50 € HT soit 3 013.80 € TTC.

Le Conseil municipal après délibération accepte le devis supplémentaire pour l'opération voirie 2024.

107/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 10 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615231 AU COMPTE 231-258

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	2 984,60 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 984,60 €	
D 023 : Virement section investissement		2 984,60 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 984,60 €
D 231-258 : Voirie 2024		2 984,60 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 984,60 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 984,60 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		2 984,60 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour l'opération Voirie 2024. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615231 au compte 231-258.

108/2024 REPARATION PONT ROUTE DE LA CHAUMIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que deux buses d'un mètre de diamètre ont cédé suite aux passages intensifs de poids-lourds sur la chaussée.

Le Maire indique qu'il a pris un arrêté interdisant la circulation dans les deux sens afin de réaliser les travaux nécessaires.

Il indique également que les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) ont été prévenus et que Monsieur Vincent PICHON chargé de la surveillance et de la police de l'environnement s'est rendu sur place. Après examen de la situation, Monsieur PICHON nous a autorisé à engager la réalisation des travaux.

Monsieur Thierry ROBERT (ROBERT TP) a été chargé des travaux après établissement d'un devis suivant les prescriptions de Monsieur PICHON.

Le montant du devis est de 9 175.18 € HT soit 11 010.21 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise son Maire à effectuer ces travaux et de faire une décision modificative pour payer l'entreprise ROBERT TP en investissement.

Le Maire indique également que la Préfecture sera sollicitée pour une aide éventuelle.

109/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 11 BUDGET COMMUNAL : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 615231 AU COMPTE 231-264

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	11 010,21 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	11 010,21 €	
D 023 : Virement section investissement		11 010,21 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		11 010,21 €
D 231-264 : Pont route de la Chaumière		11 010,21 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		11 010,21 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		11 010,21 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		11 010,21 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour l'opération Pont route de la Chaumière. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 615231 au compte 231-264.

110/2024 DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT : VIREMENT DE CREDIT DU COMPTE 61523 AU COMPTE 2315-26

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	330,76 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	330,76 €	
D 023 : Virement section investissement		330,76 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		330,76 €
D 231-264 : Pont route de la Chaumière		330,76 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		330,76 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement		330,76 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement		330,76 €

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une décision modificative est nécessaire pour le dernier devis de l'entreprise LAVAUD TP. Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le virement de crédit du compte 61523 au compte 2315-26.

Le Maire,

Jean-Claude CHAUFFOUR

Les membres,

Christian MANEUF

Brigitte ROUX

Joël MAURY

Alain PRADEAU

Yves REYROLLE

Isabelle RENAUDIE

Nathalie ROBERT

Florence BORDE

Olivier JAYOUT

Patricia BATTUT

Christophe LAVAUD

David MARTI

Josette ROULET